

6^e Plumes de la Baie



12-13 janvier 2019
Séries R4, R5, R6, D7, D8, D9, P

RÈGLEMENT PARTICULIER



Dispositions générales

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre. Le règlement général des compétitions sert de référence à son organisation.

Art 1 : Les juge-arbitres seront Régis COEURDOUX (principal) et Cyrille LATTELAIS (adjoint). Tout au long du tournoi, ils seront amenés à prendre des décisions qui une fois prise seront sans appel.

Le tournoi est autorisé par la FFBaD sous le n° **1802673**

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Art 2 : La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les juge-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

Art 3 : Tout joueur doit être en règle vis à vis de la FFBaD.

Art 4 : Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD, est exigée sur les terrains.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires utiles à son match. Le plateau de jeu est réservé aux juge-arbitres, arbitres, aux organisateurs, aux joueurs, et aux entraîneurs uniquement aux emplacements réservés pour le coaching.

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes, quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté dès que le volant n'est plus en jeu du dernier point du match précédent du joueur jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant du joueur). Il ne pourra être réduit qu'avec l'accord express des intéressé(e)s. Le juge-arbitre pourra accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Art 5 : Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du juge-arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

Art 6 : Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

Dispositions particulières

Art 7 : 3 tableaux sont possibles pour toutes les catégories, le critère pris en compte étant le CPPH.

Les tableaux comporteront :

Soit une première phase en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants par poule de 4 et 1 sortant par poule de 3 (voire 2 si le nombre de matchs par joueur et par jour le permet), puis une seconde phase en élimination directe

Soit une poule unique de 4 ou 5.

Art 8 : Les têtes de série seront désignées par le juge arbitre à l'aide du CPPH de la FFBaD au **27/12/2018**.

Art 9 : L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés 1h à l'avance. Les joueurs devant quitter le gymnase devront obtenir l'accord du juge-arbitre.

Les matchs de simple hommes et dames se dérouleront le samedi, jusqu'aux finales incluses. Les matchs de doubles mixte se dérouleront le samedi, jusqu'aux sorties de poules. Si la limite des huit matchs par jour et par joueur n'est pas atteinte et si l'échéancier le permet, les phases finales pourraient éventuellement débiter le samedi. Dans l'intérêt du tournoi, si, il y a une poule unique de 5 paires en mixte, cela pourra se dérouler sur jour.

Les tableaux de doubles hommes et dames se joueront seulement le dimanche.

Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage sauf les phases finales qui pourront être arbitrées. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre pour les aider sur un point litigieux du règlement.

Les organisateurs, en accord avec le juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Art 10 : Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera le YONEX Aerosensa 30, en vente dans la salle au stand +2BAD.

Dès leur appel sur le terrain, les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement (test des volants, prise de contact avec le terrain et changements de tenues inclus).

Art 11 : Tout volant touchant une infrastructure du gymnase (câbles, paniers de basket, ...) sera compté « faute » en jeu, et sera compté « let » une fois au service.

Art 12 : Les catégories d'âges poussins et benjamins ne sont pas autorisées à participer à ce tournoi.

Art 13 : Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires. Des poubelles avec le tri des déchets seront mises à disposition. Les animaux ne sont pas acceptés dans la salle.

Art 14 : L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

Art 15 : Droit à l'image : les joueurs sont susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, voire sur d'autres sites de badminton, sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

Art 16 : Les inscriptions devront obligatoirement parvenir par courrier avant le : **Judi 3 janvier 2019**.

Aucune inscription ne sera enregistrée par téléphone, mais par courrier postal uniquement. Le tirage au sort aura lieu le **Lundi 7 Janvier 2019**.

✓ Chaque joueur devra envoyer sa fiche d'inscription même si son partenaire de double (ne faisant pas parti du même club), le fait.

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la prise en compte ou le refus des inscriptions se fera **par date de réception des courriers ainsi que des règlements.**

Art 17 : Les récompenses ne seront pas remises avant la fin de chaque jour de compétition et ne pourront en aucun cas être expédiés. Les vainqueurs et finalistes de tous les tableaux seront récompensés.

L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est insuffisant.

Le comité organisateur remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.

